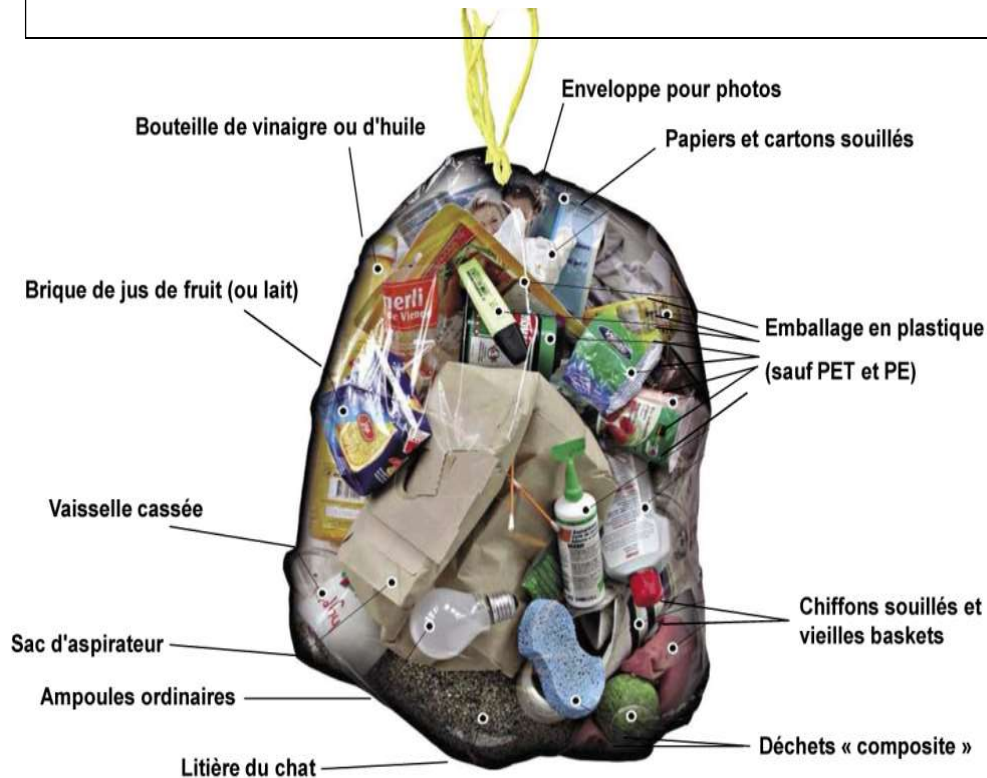




Que doit-on mettre dans le sac à ordures ménagères ?



**Tous les objets autorisés de moins de 60cm:
dans des sacs taxés
et non dans les déchets encombrants**

Ne pas mettre dans les sacs et dans le container à ordures ménagères

- Bouteilles de gaz, récipients qui pourraient contenir des résidus de produits inflammables
- Bouteilles en verre
- Déchets carnés
- Déchets de chantier
- Déchets de dimensions hors normes (> 2.00 m. et 25 cm diamètre)
- Déchets liquides (ou non déshydratés)
- Déchets spéciaux (médicaments, solvant, colle, peinture, appareils électroniques)
- Déchets verts
- Explosifs, articles pyrotechniques ou produits auto inflammables
- Ferraille de toutes sortes
- Matériaux de construction ou industriels non combustibles
- Matériaux et cartons bitumineux
- Matériaux inertes (métaux, verre, céramique, terre, pierres, béton, gravats, plâtre, etc.)
- Matières présentant un danger d'explosion ou d'incendie (poussières organiques)
- Néons et ampoule spéciales
- Papier et carton recyclable
- Produits et matériaux d'isolation (laine de pierre et laine de verre)
- Verre plat ou vitrages